

16 nov 2020 -15:09

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE de la Conférence Interministérielle Santé publique et du Commissaire Corona du Gouvernement

*Le gouvernement fédéral et les entités fédérées collaborent pour la vaccination COVID-19 d'au moins 8 millions de Belges.*

Un large éventail de mesures est nécessaire pour contrôler la pandémie de COVID-19. La vaccination COVID-19 est indéniablement très importante à cet égard.

La Belgique participe à ce niveau à la procédure européenne d'achat des vaccins COVID-19, dans laquelle la Commission européenne négocie avec les entreprises au nom des États membres. Trois contrats ont déjà été signés.

La vaccination COVID-19 elle-même est un défi complexe et unique pour de nombreux pays, dont la Belgique. Seule une coopération proactive et efficace entre le fédéral et les entités fédérées peut mener à bien cette vaccination.

La Conférence Interministérielle Santé publique a donc pris les décisions suivantes pour la vaccination contre le COVID-19 pendant la phase aiguë de la pandémie:

- L'objectif est de vacciner au moins 70 % de la population.
- Les groupes prioritaires seront déterminés sur la base d'avis scientifiques et un débat sociétal.
- La vaccination est volontaire.
- La vaccination est gratuite pour chaque citoyen.
- Les vaccins étant fournis dans des flacons multidoses qui doivent être administrés le même jour, les citoyens seront vaccinés en groupe autant que possible.
- Sciensano et l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé collaborent à un plan de surveillance. À cette fin, le réseau flamand Vaccinnet sera utilisé et étendu à toutes les entités fédérées.
- L'ensemble du programme de vaccination sera cofinancé par l'autorité fédérale et les entités fédérées.

Pour orienter le déploiement du programme de vaccination sur la bonne voie, une taskforce "opérationnalisation de la stratégie de vaccination COVID-19" sera créée au sein du Commissariat Corona du Gouvernement. Cette taskforce est chargée de déterminer, d'attribuer et de soutenir toutes les actions nécessaires à la réalisation de la stratégie de vaccination. Sa mission est uniquement une mission de coordination. Elle sera composée de scientifiques, de représentants des autorités des entités fédérées et du fédéral, de gestionnaires de crise et, où nécessaire, de représentants d'organisations professionnelles et de groupes de travail techniques. Le Prof. Dr. Dirk Ramaekers prendra la direction de cette taskforce.

Au sein de la taskforce une cellule spécifique «débat sociétal et communication» sera chargée de la rationalisation et de la coordination de la communication scientifique et publique. Cette cellule sera présidée par le Prof Dr Yvon Englert.

Ce communiqué de presse est rédigé conjointement au nom des ministres formant la Conférence

interministérielle Santé publique :

- Wouter Beke - Gouvernement flamand, président CIM
- Frank Vandenbroucke - Gouvernement fédéral
- Christie Morreale - Gouvernement wallon
- Valérie Glatigny - Gouvernement de la Communauté française
- Bénédicte Linard - Gouvernement de la Communauté française
- Alain Maron - Commission communautaire commune et Commission communautaire française
- Elke Van den Brandt - Commission communautaire commune et Commission communautaire flamande
- Antonios Antoniadis - Gouvernement de la Communauté germanophone

et Pedro Facon, Commissaire Corona du Gouvernement.

La Conférence Interministérielle Santé Publique est organisée et soutenue par la DG Soins de Santé du SPF Santé publique.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et  
Environnement  
Eurostation II  
Place Victor Horta 40 bte 10  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier  
Porte-parole (FR)  
+32 475 93 92 71  
+32 2 524 99 21  
[vinciane.charlier@health.fgov.be](mailto:vinciane.charlier@health.fgov.be)

Wendy Lee  
Porte-parole (NL)  
+32 524 91 69  
+32 477 98 01 02  
[wendy.lee@health.fgov.be](mailto:wendy.lee@health.fgov.be)